

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme DEBROAS	à	Mme PASQUALAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme FERRI-PISANI

Etaient absents :

M. BARTOLI, Mme PASTINI, M. RUVAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, MM. MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 31 Janvier 2011

Délibération N°2011 / 12

Programme 2011 des séjours organisés pour les adolescents.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le **Service Jeunesse** est un des outils dont la municipalité a souhaité se doter en 2002 afin de mettre en œuvre et développer une politique volontariste en direction de la jeunesse ajaccienne.

La Ville souhaite, à l'égard des jeunes adolescents, favoriser un contexte d'**accompagnement vers l'autonomie** et du mieux **vivre ensemble**.

C'est pourquoi, en 2010, il a été proposé **8 séjours aux adolescents** : au ski, en Corse et au cœur de différentes régions françaises, représentant 50 jours de camps de vacances.

Février : ski **Pâques** : Lacanau **Juillet** : GR 20, Corte et Fronton
Août : Corse du sud et canal du midi **Toussaint** : Poitiers

Ces séjours ont systématiquement fait l'objet d'un compte rendu en images (photos et/ou vidéo) **réalisé par les adolescents** et font l'objet d'une **évaluation « qualitative »** auprès des jeunes comme des parents.

Ainsi, pour l'année 2010, **117 adolescents** ont bénéficié de ces séjours. Le retour d'expérience est excellent ; à la fois sur le plaisir de vivre une expérience en communauté, de découvrir ou de profiter de l'environnement corse **mais surtout** sur le fait de pouvoir quitter la Corse et aller à la découverte d'autres régions.

En effet, il est apparu que sur l'ensemble des séjours proposés, les camps de vacances se déroulant sur la région Corse n'ont pas suscités un réel engouement. Ces séjours ont été les moins demandés par les jeunes et donc les moins fréquentés ; la découverte des communes et traditions régionales faisant partie intégrante de leur quotidien.

En revanche, les séjours permettant la découverte de régions de France (Lacanau, Poitiers, canal du Midi, etc...) ont été très prisés et ont suscité une participation massive.

De plus, il s'est avéré que, concernant l'offre proposée en 2010, la durée des séjours étant d'une durée de 5 jours, les délais de transport occupent une place trop importante et de fait réduisent le temps de loisir.

Par conséquent, pour l'année 2011, il est proposé de développer un programme complet de 5 séjours avec hébergement, couvrant l'ensemble des périodes de vacances.

L'ensemble de ces séjours sera proposé sur des périodes, en moyenne plus longues. Ils sont ouverts sur l'extérieur, notamment sur des régions françaises et étrangères à forte identité culturelle et régionale : Catalogne, Irlande, Bretagne (festival inter celtique), etc... permettant ainsi une comparaison des dynamismes régionaux.

Ce programme est conçu afin de répondre aux différents principes du Projet Educatif des CLSH c'est-à-dire :

- Favoriser l'ouverture d'esprit et de découverte ainsi que l'ouverture sur le monde
- Permettre aux jeunes ajacciens de s'approprier la mémoire collective corse afin de se construire un ensemble de repères identitaires

C'est pourquoi ce programme se décline sur 2 thématiques :

- **une thématique « régionalisme, linguistique et culturelle »** : le patrimoine et traditions d'ailleurs
- **une thématique « découverte d'autres horizons »** : la découverte de milieux naturels d'exceptions

Séjours pour les adolescents : 5 séjours pour les jeunes de 11 à 17 ans sont prévus de février à octobre 2011 (Cf document en annexe)

1) Séjour Venise (Italie) : vacances d'hiver 2011 pour 20 jeunes de 15 à 17 ans avec au programme « Carnaval de Venise».

Encadrement : 3 animateurs (diplômés BAFD et BAFA),

Coût famille : de 67.98 euros à 241.44 euros

2) Séjour Barcelone vacances de printemps 2011 pour 20 jeunes de 11 à 14 ans avec au programme « Visite de la ville, des allées de la Rambla à la Sagrada Familia en passant par Port Aventura... »

Encadrement : 3 animateurs (diplômés BAFD et BAFA),

Coût famille : de 56.65 euros à 201.2 euros

3) Séjour en Irlande : Juillet 2011 pour 15 jeunes de 15 à 17 ans avec au programme Visite de l'Irlande en camping-car, de Dublin aux lacs du Connemara ...

Un séjour itinérant avec la visite de lieux atypiques

Encadrement : 3 animateurs (diplômés BAFD et BAFA),

Coût famille : de 135.92 à 482.88 €

4) Bretagne : Août 2011. pour 16 jeunes de 11 à 14 ans avec au programme : visites des lieux de tradition Celte et participation au fabuleux Festival Inter-Celtic de Lorient.

Encadrement : 3 animateurs (diplômés BAFD et BAFA),

Coût famille : de 124.63 à 442.64 euros

5) Camargue-canal du midi en péniche : vacances de la Toussaint 2011 pour 20 jeunes de 15 à 17 ans avec au programme Navigation sur le Canal du Midi et du Petit-Rhône, visite du Parc Naturel, d'élevages de taureaux, promenades à Cheval

Encadrement : 3 animateurs (diplômés BAFD et BAFA),

Coût famille : de 79.31 à 281.68 euros

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes activités et au fonctionnement du Service Jeunesse seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2011, section de Fonctionnement fonction 421, Chapitre 011.

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de :

- renforcer les actions du Service Jeunesse afin de contribuer au développement harmonieux des enfants dans le but de leur permettre de réussir leur insertion dans la société future, en qualité de citoyens,
- impulser une politique publique forte dans le domaine de l'adolescence,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

▪ **D'AUTORISER le Maire à :**

- * signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels, associations sportives, culturelles et toutes structures concernées, pour le fonctionnement de ce Service,
- * solliciter les participations financières des différentes instances partenaires : Europe, Etat, Collectivité Territoriale de Corse, Département de la Corse du Sud, Caisse d'Allocations Familiales et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,

- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires au fonctionnement du Service Jeunesse seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2011, section de Fonctionnement fonction 421, Chapitre 011.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de M. PIERI, Adjoint Délégué,
Et après en avoir délibéré,**

VU la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
VU la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
VU la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de :

- :renforcer les actions du Service Jeunesse afin de contribuer au développement harmonieux des enfants dans le but de leur permettre de réussir leur insertion dans la société future, en qualité de citoyens,
- impulser une politique publique forte dans le domaine de l'adolescence,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 28 janvier 2011,

AUTORISE LE MAIRE,
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- à signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels, associations sportives, culturelles et toutes structures concernées, pour le fonctionnement de ce service,
- à solliciter les participations financières des différentes instances partenaires : Europe, Etat, Collectivité Territoriale de Corse, Département de la Corse du Sud, Caisse d'Allocations Familiales et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,

DIT

- que les crédits nécessaires au fonctionnement du Service Jeunesse seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2011, section de Fonctionnement fonction 421, Chapitre 011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....

Fait à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI